



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2740

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2740

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération n° 2017-1904 du 10 avril 2017, le Conseil de la Métropole s'est engagé à soutenir la dynamique des acteurs du territoire dans le secteur de l'économie circulaire. Elle a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "économie circulaire, zéro gaspillage" qui a été diffusé sur le site Grand Lyon Économie le 13 juillet 2017, relayé par des partenaires et par la presse.

L'objectif de cet AMI est de soutenir des porteurs de projet qui expérimentent de nouvelles boucles de l'économie circulaire, de nouveaux modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets. Ces porteurs de projet doivent avoir un modèle économique à l'horizon 3 ans maximum qu'ils cherchent à tester. Les projets concernés sont ceux qui permettent :

- d'éviter la production de déchets ou de détourner des déchets de leur destination actuelle pour les orienter vers une boucle plus vertueuse de la gestion des déchets (par exemple du recyclage au réemploi),
- de créer des emplois dans la nouvelle activité qui se développe et/ou de réaliser des économies qu'il s'agisse de gain de pouvoir d'achat pour les ménages ou de gain de compétitivité pour les entreprises.

Pour accompagner ces initiatives, la Métropole de Lyon a prévu de mobiliser différents moyens : subventions, données, matières premières secondaires, locaux ou terrains, mise en réseau.

Cinquante-six projets ont été déposés dans le cadre de cet AMI. Cela témoigne de la forte dynamique qui existe sur l'économie circulaire sur le territoire métropolitain d'une part. D'autre part, cela montre que cet AMI a permis de donner de la visibilité à la Métropole puisque des projets expérimentés sur d'autres territoires ont saisi l'opportunité de l'AMI pour s'implanter à Lyon. La variété des secteurs concernés - de l'alimentation au sens large (avec des projets portant sur le jardinage ou les emballages), au bâtiment, en passant par les textiles et l'ameublement - montre le potentiel de développement d'une logique d'économie circulaire.

Suite à un processus d'instruction des dossiers, les projets les plus prometteurs ont été présentés à des élus et personnalités qualifiées :

- madame Émeline Baume, Conseillère déléguée en charge de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
- monsieur Thierry Philip, Vice-Président en charge de l'environnement, la santé et le bien-être dans la ville,
- madame Fouziya Bouzerda, Vice-Présidente en charge de l'économie,
- madame Elsa Thomasson, en charge de la réduction à la source des déchets à la direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- monsieur Denis Coconcelli, Directeur du Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD),
- madame Muriel Maillefert, Professeure en aménagement et urbanisme à l'Université Lyon 3,
- monsieur Jean-Frédéric Geolier, Président directeur général de la société Mille et un repas.

Ainsi il est proposé de :

- soutenir 9 projets par une subvention et par les autres moyens adaptés à leur projet (données, matières, locaux, réseau),
- accompagner collectivement 12 projets ayant des problématiques communes sur la gestion des invendus alimentaires, la mise en réseau des acteurs de la réparation, la consolidation d'un modèle économique de "matériauthèque" (magasin de bricolage fournissant des matériaux d'occasion : planches de bois, chutes de tissus, sur-stocks et rebuts, etc.) et le développement d'activité de réemploi par le "surcyclage" ou "upcycling" (transformation de matériaux ou produits dont on n'a plus l'usage en produits de qualité ou d'utilité supérieure),
- accompagner individuellement 26 projets par de la mise en relation.

Dans la présente délibération, il est proposé au Conseil d'attribuer une aide financière à 8 porteurs de projet, avec un maximum de 15 000 € comme le prévoyait le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt et la mise à disposition d'un local ou d'une emprise foncière, à titre onéreux, à 5 porteurs de projet.

II - Matériaux de construction à (ré)utiliser

Le projet consiste à collecter des matériaux de construction réemployables auprès de partenaires donateurs, les reconditionner et les revendre à prix solidaire aux adhérents de l'association. Le projet doit permettre de détourner entre 40 et 100 tonnes de déchets du bâtiment et travaux publics (BTP) en 9 mois, et plusieurs centaines de milliers de tonnes à terme, de créer 4 équivalent temps plein en année 1, ainsi que de faire économiser aux entreprises donatrices de matériaux jusqu'à 20 % de leur budget actuel de traitement des déchets. Le projet est porté par l'association Mineka.

Le coût total du projet est estimé à 181 940 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 k€. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	57 600	autofinancement	110 850
prestations extérieures et loyer	85 140	apports en fonds associatifs avec droits de reprise	15 000
transport/hébergement	20 700	Métropole - AMI	15 000
achat de matériel et véhicules	18 500	financement participatif	10 000
excédent	3 910	dons (lilo/prix)	5 000
		fondations	30 000
Total	185 850	Total	185 850

Le compte d'exploitation prévoit un excédent à la fin de l'exercice 2018 de 3 910 €. Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de stockage et revente. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire.

III - Les Détritivores

Le projet consiste à mettre en place une solution innovante de compostage de proximité "sociale et solidaire" et "locale et circulaire" des bio-déchets de restaurants collectifs et traditionnels. Au-delà de la collecte des biodéchets (200 tonnes prévues la 1^{ère} année), le projet intègre un volet de formation des restaurateurs pour réduire leur gaspillage alimentaire ainsi que le retour à la terre du compost produit en maraîchage urbain, périurbain et en espaces verts. Quatre équivalents temps plein seront créés la 1^{ère} année, passant en 2022 à 16 emplois dont 12 pour des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Le projet est porté par le Booster de Saint Jean, animateur de la démarche "Territoire zéro chômeur".

Le coût total du projet est estimé à 153 700 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 k€. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	3 000	autofinancement	40 000
achat de matériel et véhicules	125 700	prêt	73 700
prestations extérieures et loyer	20 000	ADEME	15 000
communication	3 000	Métropole - AMI	15 000
transport/hébergement	2 000	Région Auvergne Rhône-Alpes	10 000
Total	153 700	Total	153 700

Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit de déployer son offre de service et de générer plus de 300 k€ de recettes en 2020.

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, d'emprises foncières pour installer ses 1^{ères} plateformes de compostage. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire.

IV - Pystil'box

Le projet consiste à accompagner 20 à 30 foyers par site sur 2 sites pilotes, afin de mieux gérer leurs déchets alimentaires et leurs déchets verts ainsi que leur approvisionnement en produits alimentaires et en produits de jardin. Cet accompagnement se traduit par des formations collectives ou personnalisées autour du broyat, de la gestion d'une serre partagée et de la gestion autonome d'un jardin nourricier. L'implantation d'une Pystil'box (conteneur maritime en fin de vie) donne une identité au projet et sert de point de ralliement combinant un lieu de stockage de matériel mutualisé dont un broyeur de végétaux, un point de récupération de produits alimentaires locaux et biologiques si possible, un lieu de production de plants potagers avec la serre sur le toit, un lieu de compostage partagé et de stockage de matière sèche pour tous. Le projet doit permettre le détournement de la totalité des déchets verts de ces foyers des déchetteries publiques vers de la réutilisation sur place, soit 2 à 10 tonnes évitées en 3 ans (la production de déchets verts étant très variable selon les conditions météorologiques). Le projet est porté par une société coopérative d'intérêt collectif, Pistyles.

Le coût total du projet est estimé à 16 410 €. La participation proposée de la Métropole est de 12 385 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	8 960	autofinancement	2 974
communication	150	Métropole	12 385
achat de matériel et véhicules	7 300	déficit prévisionnel 2018	1 051
Total	16 410	Total	16 410

Le compte d'exploitation prévoit un déficit à la fin de l'exercice 2018 de 1 051 € qui sera compensé les années suivantes. Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit d'auto-financer les Pystil' box par des abonnements et la vente de prestations.

V - Envie Autonomie

Le projet consiste à expérimenter des boucles d'économie circulaire (réparation, réemploi, recyclage) autour des dispositifs médicaux que sont les produits d'aide technique à l'autonomie (comme les déambulateurs,

fauteuils roulants, lits et tables adaptées, etc.). Cette expérimentation, en cours en Anjou et à Saint Etienne, doit se déployer sur la Métropole lyonnaise avec la mise en place de collectes dédiées et l'ouverture d'un magasin pour revendre ces produits avec un reste à charge faible pour les clients.

Le projet doit permettre de réemployer 150 tonnes de matériaux et de recycler 220 tonnes par an, de créer au moins 6 équivalents temps plein d'ici 2021 sur le territoire de la Métropole (dont 1 à 4 en insertion) et de faire économiser jusqu'à 70 % sur l'achat du matériel médical aux futurs clients. Le projet est porté par l'entreprise d'insertion Envie Rhône-Alpes.

Le coût total du projet est estimé à 17 896 €. La participation proposée de la Métropole est de 10 718 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	17 896	autofinancement	7 178
		Métropole	10 718
Total	17 896	Total	17 896

Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit de déployer son offre de service et de générer près de 200 k€ de recettes en 2020.

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux adaptés à l'activité de stockage et revente. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire.

VI - Lyon Bio ressources

Le projet consiste à expérimenter sur le 4^e arrondissement de Lyon, le modèle économique de création de valeur de Lyon Bio ressources, basé sur l'évitement des pertes et gaspillages alimentaires et sur la mutualisation et l'optimisation d'une collecte des biodéchets. Le projet mobilisera une dizaine d'acteurs économiques, commerces et établissements de restauration commerciale ou collective, du 4^e arrondissement de Lyon, les accompagnera pour réduire leurs pertes et gaspillage (8 tonnes évitées en année 1) et collectera leur biodéchets (72 tonnes détournées en année 1), afin de les composter ensuite. Ce projet doit permettre aux participants d'économiser jusqu'à 20 k€. Le projet est porté par l'association Lyon Bio ressources.

Le coût total du projet est estimé à 15 500 €. La participation proposée de la Métropole est de 8 000 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	15 500	autofinancement	13 000
excédent prévisionnel 2018	5 500	métropole	8 000
Total	21 000	Total	21 000

Le budget prévisionnel prévoit un excédent à la fin de l'exercice 2018 de 5 500 € qui sera réinvesti dans le projet les années suivantes. Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit que le projet s'autofinance par les gains générés chez les participants.

VII - Des cantines de quartier

Le projet consiste à accompagner le développement de restaurants participatifs sur le territoire de la Métropole et plus particulièrement de les accompagner à développer une stratégie d'approvisionnement dans une logique d'économie circulaire (récupération d'invendus bios alimentaires, quantité non quantifiée). Ce projet doit permettre de créer 6 équivalents temps plein dans les 3 premières cantines en année 1. Le projet est porté par l'association Les Petites cantines.

Le coût total du projet est estimé à 170 493 €. La Métropole ne prendra pas en charge certains frais de structure, ainsi le budget du projet subventionné est de 156 993 €. La participation proposée de la Métropole est de 8 k€. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	114 540	Métropole	8 000
prestations extérieures et loyer	34 453	fondations et mécénat	148 993
transport/hébergement	4 000		
communication	4 000		
Total	156 993	Total	156 993

Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit d'autofinancer chaque petite cantine par la contribution financière des convives et de financer le réseau des Petites cantines par les adhésions, formations et du mécénat.

Le porteur de projet a également sollicité la Métropole pour la mise à disposition de locaux et de denrées brutes non consommées issues des restaurants des collèges. Cela fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire, à titre onéreux, et d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'octroi d'une subvention nature (don de produits bruts).

VIII - Valorisation des chutes de production textiles

Le projet consiste à organiser un événement autour de la valorisation des chutes de production textiles par l'upcycling. Cet événement rassemblera des industriels du textile ayant des chutes de production et des designers, créateurs et écoles à la recherche de matières premières pour leurs créations. Les quantités de chutes de production, aujourd'hui estimées à 10 % de la production industrielle, seront quantifiées lors de cet événement. Le projet est porté par le pôle de compétitivité Techtera.

Le coût total du projet est estimé à 17 900 €. La participation proposée de la Métropole est de 8 k€. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	7 400	autofinancement	9 900
prestations extérieures et loyer	8 000	Métropole de Lyon	8 000
transport/hébergement	1 000		
communication	1 500		
Total	17 900	Total	17 900

Si ce premier événement est un succès, de nouvelles éditions auront lieu, financées par la participation aux frais des industriels et designers, la vente de créations upcyclées et du sponsoring.

IX - Des sacoches qui tiennent la route

Le projet consiste à fabriquer des sacoches de vélo à partir de matières récupérées : bâches publicitaires, chambres à air et carton. Ces sacoches sont réalisées par les futurs propriétaires lors d'ateliers collectifs de création ou par des membres de l'association et revendus dans des magasins. Les bâches publicitaires, produits particulièrement impactant sur l'environnement lors de sa phase de conception, et rapidement obsolète, connaissent ainsi une seconde vie. La quantité de déchets détournée sera évaluée dans le cadre du projet et devrait représenter plus de 50 kg. Le projet est porté par l'association La Bricolerie.

Le coût total du projet est estimé à 13 565 €. La participation proposée de la Métropole est de 4 k€. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	12 400	autofinancement	9 565
prestations extérieures et loyer	360	Métropole de Lyon	4 000
communication	148		
achat de matériel et véhicules	657		
Total	13 565	Total	13 565

Si cette expérimentation est un succès, le porteur prévoit d'autofinancer ses activités par des adhésions et la vente de produits et prestations.

X - Réhabilitation de locaux

Plusieurs projets d'économie circulaire, présentés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, ont des besoins spécifiques : entrepôt de stockage avec une surface importante ou emprise foncière dans des interstices urbains, qui ne se trouvent pas sur le marché normal de l'immobilier ou à des prix inaccessibles pour un projet en phase d'amorçage. Pour faciliter l'émergence de ces projets, la Métropole va rechercher des parcelles adaptées dans son patrimoine métropolitain et proposera aux porteurs de projet une convention d'occupation temporaire. Il s'agit des projets portés par Mineka, le Booster de Saint Jean, Les Petites cantines et Envie Rhône-Alpes présentés ci-dessus ainsi que d'un projet de ressourcerie dédié au jardinage portée par l'association le Passe-jardins. La Métropole prévoit un budget de 100 k€ pour des travaux de remise en état de ces locaux ou terrains.

Cette mise à disposition est temporaire, le temps que le projet urbain sur la parcelle se réalise, d'une part, et que le projet du porteur se consolide d'autre part.

XI - Renouveau de l'AMI en 2018

La 1ère édition de cet AMI démontre que de nouveaux modèles économiques permettent de concilier le développement économique et la réduction des impacts environnementaux : parmi les 8 projets cités, 5 sont des créations d'activité, 3 des diversifications. Ils vont créer plus de 20 emplois en année 1, éviter ou détourner plus de 700 tonnes de déchets et certains permettront aux entreprises et aux ménages de réaliser des économies, jusqu'à 70 % dans un cas. Cet AMI n'est qu'un démonstrateur d'un potentiel bien plus important à l'échelle de la Métropole, potentiel que la Métropole souhaite faire émerger par d'autres actions partenariales avec des acteurs du territoire conformément au programme de développement économique de la Métropole 2016-2021 approuvé par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016.

Souhaitant continuer à renforcer cette dynamique et à multiplier les démonstrateurs, la Métropole prévoit d'une part le renouvellement de cet AMI en 2018 avec un budget de 100 k€ et d'autres modalités de soutien comme dans la précédente édition. D'autre part, la Métropole va organiser un événement à destination des entreprises du territoire pour valoriser ces nouveaux modèles économiques et inciter d'autres acteurs à s'engager dans une logique d'économie circulaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 81 103 €, répartis comme suit :

- 15 k€ au profit de Mineka,
- 15 k€ au profit du Booster de Saint-Jean,
- 12 385 € au profit de Pistyles,
- 10 718 € au profit d'Envie Rhône-Alpes,
- 8 k€ au profit de Lyon Bio ressources,
- 8 k€ au profit des Petites cantines,
- 8 k€ au profit de Techtera,
- 4 k€ au profit de La Bricolerie,

dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" pour l'année 2017,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, Mineka, le Booster de Saint Jean, Pistyles, Envie Rhône-Alpes, Lyon Bio Ressources, Les Petites cantines, Techtera, La Bricolerie, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - le renouvellement en 2018 d'un appel à manifestation d'intérêt "économie circulaire, zéro gaspillage" à destination des porteurs ayant un projet d'économie circulaire sur le territoire de la Métropole, avec une enveloppe financière de 100 k€ et d'autres modalités de soutien des projets,

d) - le financement de travaux dans le cadre de la mise à disposition d'emprises foncières et de locaux à titre onéreux au profit des associations Mineka, le Booster de Saint Jean, les Petites cantines, le Passe-jardins et de l'entreprise Envie Rhône-Alpes, dont le montant est estimé à 100 k€

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 100 k€ en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2018 sur l'opération n° 0P01O5568.

4° - Le montant à payer :

a) - en section d'investissement, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 23158 - fonction 7211,

b) - en section de fonctionnement, sera imputé sur les crédits inscrits - exercice 2018 - comptes 65742 et 65748 - fonction 7211 - opération n° 0P01O5216.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.